
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DES ROUTES

Unité Nationale de Coordination du Projet Mali Nafa Soro Siraw (MALI-NSS)



SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
N°08/2026/UNC-Mali NSS

**SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE
MONDIALE**

**RECRUTEMENT D'UNE ONG CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE DES
ACTIVITÉS DE PRÉVENTION, D'ATTÉNUATION ET DE RÉPONSE DES
RISQUES D'EXPLOITATIONS, ABUS SEXUELS (EAS) ET DE HARCÈLEMENT
SEXUEL (HS) DU PROJET.**

N° du projet : P507921

CREDIT IDA 78130-ML et CREDIT IDA 78140-ML

Le gouvernement de la République du Mali a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) sous la forme de deux crédits en vue de financer les activités du Projet Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS) pour un montant de 133 356 058 100 FCFA. L'Unité Nationale de coordination du Projet Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS) a l'intention d'utiliser une partie du financement pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au **recrutement d'une ONG chargée de la mise en œuvre des activités de prévention, d'atténuation et de réponse des risques d'exploitations, abus sexuels (EAS) et de harcèlement sexuel (HS) du projet.**

I. Objectifs de la prestation

L'objectif général de la mission est d'appuyer la mise en œuvre des mesures de prévention, d'atténuation et de réponse aux risques d'Exploitations et Abus Sexuels (EAS) et le Harcèlement Sexuel (HS), liés aux activités du projet.

Les objectifs spécifiques de l'intervention de l'ONG sont :

1. Réaliser périodiquement, par composante du projet, une évaluation des risques d'EAS/HS dans l'ensemble des communes d'intervention, à travers des consultations communautaires et des approches participatives, en tenant compte à la fois du contexte local et des risques susceptibles d'être exacerbés par la mise en œuvre des activités du projet. Cette évaluation devra permettre d'identifier les facteurs de risque, d'analyser leur évolution et de proposer des mesures de prévention, d'atténuation et de réponse adaptées et efficaces, à mettre en œuvre par les différentes parties prenantes du projet;
2. Concevoir des outils et mettre en œuvre des campagnes d'information, d'éducation et de communication à l'endroit des communautés sur les risques EAS/HS. Ces campagnes devront comprendre, entre autres, la sensibilisation et formation périodique des communautés touchées par le projet sur les risques EAS/HS liés au projet, leurs causes et conséquences, la diffusion d'information sur les services de prise en charge disponibles aux survivant(e)s, la divulgation des standards de conduite du projet et les sanctions prévues en cas de violation, le mécanisme de gestion de plaintes, les façons de le saisir et ses objectifs, etc.
3. Assurer l'accès des survivant(e)s aux soins holistiques, y compris au moins la prise en charge psychosociale, médicale et juridique/judiciaire ;
4. S'assurer que les femmes et les filles soient régulièrement et réellement consultées dans le cadre du projet dans les espaces sûrs ou elles se sentent à l'aise de s'exprimer (par exemples, les groupes séparés facilité par une femme) ;
5. Appuyer la cartographie des services de prise en charge VBG ;
6. Appuyer l'Unité de Coordination du Projet dans la mise en place et l'opérationnalisation du mécanisme de gestion des plaintes (MGP), notamment pour la réception, le référencement, le suivi et le rapportage des plaintes liées aux VBG/EAS/HS, conformément au manuel du MGP et aux principes internationaux de gestion éthique et confidentielle des plaintes sensibles ;
7. Mener des évaluations périodiques de la fonctionnalité et de l'efficacité du MGP EAS/HS afin de s'assurer qu'il répond aux besoins des communautés et des travailleurs et fonctionne conformément aux procédures établies ;
8. Appuyer le projet dans le suivi et évaluation des activités de prévention et réponse.

II. Mandat et tâches de l'ONG

Les activités de prévention, d'atténuation et de réponse des risques d'exploitations, abus sexuels et harcèlement sexuel (EAS/HS) liés à la mise en œuvre du projet, ainsi que les actions de sensibilisation prévues dans le plan d'action EAS/HS, devront être conduites dans le respect d'un ensemble de principes fondamentaux visant à garantir une intervention efficace, éthique et centrée sur la protection des survivant(e)s.

La mise en œuvre de ces activités se fera en étroite collaboration avec le Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre (PNVBG) ainsi qu'avec les différentes structures régionales compétentes, afin d'assurer la cohérence, la qualité et la durabilité des interventions.

III. Profil de l'ONG

L'ONG prestataire doit :

- Être légalement constituée au Mali ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la prévention et réponse aux VBG ;
- Expérience dans les domaines suivants : (a) Mobilisation communautaire et promotion du changement des comportements ; (b) Gestion des cas, soutien psychosocial et psychologique ; (c) Référencement médical et mise en place des conventions de collaboration avec les structures sanitaires compétentes, et (d) Assistance juridique ;
- Expérience d'intervention dans la lutte contre les VBG dans la zone de mise en œuvre du Projet constitue un atout ;
- Avoir une expérience dans la collecte de données éthiques sur la prise en charge des survivant(e)s de VBG ;
- Expérience dans le renforcement des capacités et sensibilisation sur la prévention de l'exploitation et abus sexuels et du harcèlement sexuel est un avantage ;
- Expérience de mise en œuvre des activités EAS/HS pour des travaux routiers ;
- Expérience de collaboration avec des bailleurs de fonds internationaux (Banque mondiale, BAD, FIDA, BOAD, Agences des Nations Unies, ONG internationales, etc.)

Critère d'évaluation des ONG pour établir la liste restreinte :

| Critères | Pondération | Commentaires |
|--|-----------------|--|
| 1. Expérience générale de l'ONG dans la mise en œuvre de projets similaires | Max : 10 points | Condition minimale d'éligibilité : expérience dans la mise en œuvre de projets de mobilisation communautaire, sensibilisation ou promotion du changement de comportement. 2 points : ONG ayant au moins 2 ans d'expérience 5 points : ONG ayant au moins 3 ans d'expérience 10 points : ONG ayant 5 ans et plus d'expérience, |
| 2. Expérience spécifique en prévention et réponse aux VBG/EAS/HS | Max : 20 points | Expérience démontrée dans : (a) Mobilisation communautaire et changement de comportement (b) Sensibilisation et formation sur les VBG/EAS/HS (c) Mise en œuvre d'activités de prévention des EAS/HS dans des projets de développement |
| 3. Expérience en gestion des cas et prise en charge des survivant(e)s | Max : 20 points | Expérience spécifique dans : <ul style="list-style-type: none">➤ La gestion des cas de VBG➤ Le soutien psychosocial et psychologique➤ Le référencement médical et➤ Les conventions avec structures sanitaires➤ L'accompagnement juridique et judiciaire |
| 4. Expérience d'intervention dans la zone du projet | Max : 10 points | Expérience d'intervention dans la zone du projet : 10 points |

Rue 47, Porte 212 – Médina Coura – Derrière l'Ecole Liberté A

BP : E 4409 – Tél. / 20 21 57 25 – 20 21 40 33 – Fax 20 21 92 30 - email : uncpaar5@gmail.com

| | | |
|--|-----------------|---|
| 5. Expérience dans la collecte et la gestion éthique des données VBG | Max : 10 points | Expérience dans la collecte de données sensibles, respect des principes de confidentialité, sécurité des survivantes et standards internationaux de gestion des informations VBG |
| 6. Expérience dans le renforcement des capacités et la formation sur les EAS/HS | Max : 10 points | Expérience dans la formation des communautés, travailleurs de projet et autorités locales sur les risques d'EAS/HS et les mécanismes de prévention |
| 7. Expérience dans la mise en œuvre des activités VBG/EAS/HS pour un projet d'infrastructure | Max : 10 points | Expérience de prévention et réponse pour un projet de route |
| 8. Expérience de collaboration avec des bailleurs de fonds internationaux | Max : 10 points | Expérience démontrée dans la mise en œuvre de projets financés par des partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, agences des Nations Unies, ONG internationales, etc.) |

NB : Chaque mission similaire sera accompagnée de preuve de sa réalisation par la firme (page de garde, page de signature du contrat, PV de réception définitive et attestation de bonne fin d'exécution de la mission).

Les soumissionnaires seront classés par ordre du plus grand nombre de missions similaires réalisées.

IV. Durée et modalités de réalisation des prestations

La durée totale de l'intervention de l'ONG s'étendra sur la durée du projet sur la base d'une évaluation annuelle concluante. Sa mission commence à partir de la signature du contrat et de l'émission de l'ordre de service. Les activités de sensibilisation se poursuivront régulièrement pendant tout le cycle du projet essentiellement pendant les phases travaux sur les chantiers.

L'intervention de l'ONG s'effectuera sous la supervision du Spécialiste Violence Basée sur le Genre appuyé par les Spécialistes en sauvegardes sociale et environnementale de l'Unité de Nationale de Coordination.

Il est porté à l'attention des Consultants (firmes /bureaux/groupement de bureaux) que les dispositions du paragraphe 3 des « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale » de septembre 2025, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

La sélection se fera suivant la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale de septembre 2025.

Une shortliste de cinq (05) à huit (08) des meilleurs candidats sera établie conformément aux règlements de passation des marchés de l'IDA pour la suite de la procédure.

12

Les TDRs ou d'autres informations supplémentaires peuvent être obtenus à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes **08 Heures 00 mn à 16 heures 00 mn du lundi au vendredi.**

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux heures et à l'adresse ci-après : de 8 heures à 16 heures : UNC, sise à Médina-Coura Rue 47, Porte 212, Tél : 20.21.57.25 & 20.21.40.33, Fax : 20.21.92.30; E-mail : uncpaar5@gmail.com avec copie à dkmariko049@gmail.com ,Bamako, République du Mali.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, ou par courrier électronique au plus tard le **22 juillet 2026 avant 16 heures.**

Unité Nationale de Coordination (UNC)
A l'attention de Monsieur le Coordinateur
Rue 47, Porte 212 Médina –Coura Bamako
Tél: +223 20 21 57 25, +223 20 21 40 33, +223 20 21 92 30
E-mail: uncpaar5@gmail.com

Bamako le 01 juillet 2026

**P/Le Coordinateur de l'Unité Nationale de Coordination P.I
Le Coordinateur Adjoint**




Daouda Moussa KONE
Chevalier de l'Ordre National